



DIRECTION GENERALE ADJOINTE « TRANSITIONS »
Direction de l'Intelligence Territoriale et de la Santé
Service Ingénierie, Planification et Usages du numérique

1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG CEDEX

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Parcours de transformation des territoires ruraux par le
numérique 2026-2027

REGLEMENT D'INTERVENTION

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Ce Règlement a pour objet de fixer les **conditions et les modalités de réponse** à cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Parcours de transformation des territoires ruraux par le numérique 2026-2027 » lancé par la Région Grand Est.

La réponse à cet AMI implique l'acceptation **sans restriction ni réserve** du Règlement ainsi que des documents associés.

1.1 Contexte

Depuis sa création, la Région Grand Est a identifié le numérique comme un levier essentiel de développement, d'attractivité, de résilience et de transition écologique de ses territoires.

Après avoir relevé le défi du déploiement du Très Haut Débit pour tous sur l'ensemble des territoires du Grand Est grâce notamment aux réseaux fibre d'initiative publique Losange et Rosace, **la Région souhaite poursuivre son action de proximité en faveur de la transformation numérique des territoires ruraux.**

Force est de constater que les collectivités rurales doivent faire face à un enjeu majeur de transformation qui repose fortement sur leur capacité de développement numérique, à travers le prisme des nouveaux usages et services digitaux.

En effet, **il est désormais essentiel que ces collectivités s'approprient pleinement les opportunités liées au numérique** pour améliorer le service aux usagers (citoyens, entreprises, associations) et renforcer l'efficacité de l'action publique.

Toutefois, celles-ci ne disposent pas toujours des connaissances permettant de bien cerner le champ du possible, compte tenu du large éventail d'usages et de fonctions du numérique dans les territoires, ou des ressources (humaines, techniques ou financières) suffisantes pour engager seules ces transformations, contrairement aux grandes villes et agglomérations.

Pour aider les collectivités à faire des usages numériques un **levier de développement et de résilience des territoires ruraux**, la Région a mené en 2025 une expérimentation visant à concevoir et tester un **Parcours global de transformation des territoires ruraux par le numérique**.

Menée avec l'appui de Grand Est Développement, cette expérimentation a permis aux collectivités « pilotes » engagées :

- **D'éclairer leur exécutif** quant à l'identification des enjeux territoriaux et des besoins liés à l'amélioration des services publics pour lesquels le numérique peut constituer un levier de développement ;
- **De bénéficier d'un accompagnement en ingénierie** nécessaire à la définition d'un projet considéré comme prioritaire par l'exécutif au regard de leur degré de maturité numérique ;
- **D'être accompagnées dans le cadre du déploiement opérationnel et technique** du projet prioritaire retenu ;
- **De solliciter un soutien financier** de la Région et/ou des fonds européens FEDER.

Cette expérimentation ayant été concluante, la Région Grand Est souhaite désormais amplifier son action en faveur de la transformation numérique des territoires ruraux.

L'ambition régionale est **d'accompagner l'ensemble des communautés de communes rurales du Grand Est dans le déploiement d'un projet numérique à impact**, transformant de manière durable un usage, améliorant la qualité des services publics, la mise en œuvre d'une politique publique à l'échelle de l'intercommunalité.

1.2 Objectifs de l'AMI

Porté par la Région Grand Est et opéré par Grand Est Développement, l'agence régionale de transformation de la Région Grand Est, le Parcours de transformation des territoires ruraux par le numérique constitue une opportunité pour les communautés de communes rurales du Grand Est d'être accompagnées dans **le déploiement d'un projet numérique à impact**.

Ce projet numérique à impact devra répondre à un besoin territorial partagé et s'inscrire en cohérence avec les enjeux de la Région Grand Est identifiés dans le **Pacte pour les Ruralités** et le **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** : qualité de vie, transition écologique, mobilités, attractivités, vision du territoire, gestion des risques.

L'impact du projet mené à l'échelle intercommunale devra être mesurable et bénéficier aux habitants, aux acteurs publics, privés ou associatifs du territoire.

A titre illustratif, le projet numérique prioritaire des communautés de communes rurales accompagnées dans le cadre de ce Parcours devra répondre à des enjeux :

- De pilotage et d'amélioration des politiques publiques dans de multiples domaines : consommation énergétique des bâtiments publics, gestion de l'eau, de l'éclairage public, protection de l'environnement dans une logique de « Territoires Intelligentes et Durables » ;
- De relation aux usagers pour une administration plus proche et plus efficace ;
- De valorisation du territoire pour dynamiser l'économie locale ;
- De mutualisation de ressources et de moyens pour une gestion territoriale et une coopération optimisée entre communes et services intercommunaux.

Cet AMI vise à recueillir l'expression d'intérêt d'une 1^{ère} « vague » de **20 communautés de communes rurales souhaitant mobiliser le numérique comme levier de développement territorial**, afin de créer ou renforcer des services utiles aux citoyens comme aux acteurs publics, privés et associatifs, et d'accroître l'attractivité de leur territoire.

Les communautés de communes éligibles et retenues dans le cadre de cet AMI pourront participer au « **Parcours de Transformation des Territoires ruraux par le Numérique** ».

Le cycle d'accompagnement sera proposé sur une période de 12 mois **d'octobre 2026 à fin septembre 2027**.

Cette démarche permettra ainsi aux communautés de communes rurales retenues :

- **D'appréhender et de prioriser les enjeux de leur territoire**, en lien avec les défis environnementaux, sociétaux et économiques ;
- **De renforcer leur attractivité** en déployant des usages et services numériques à impact, au bénéfice des habitants et des acteurs locaux ;
- **D'engager ou d'accélérer un projet numérique structurant à fort impact territorial**, fondé sur une analyse de besoins, une vision partagée et une feuille de route réaliste ;
- **De sécuriser leur trajectoire de transformation numérique**, en tenant compte de leur niveau de maturité et de leurs capacités internes.

2. Présentation du Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique

La mise en œuvre opérationnelle du « **Parcours de Transformation des Territoires ruraux par le Numérique** » sera réalisée par Grand Est Développement, l'agence régionale au service de la transformation des entreprises et des territoires du Grand Est.

Ce Parcours est envisagé de façon à proposer des **modalités d'accompagnement adaptées** qui tiennent compte de la maturité numérique propre à chaque collectivité souhaitant s'engager dans cette démarche.

Ainsi, la méthodologie proposée repose sur **une logique graduée, modulable** qui reposera sur :

❖ Un module « Socle essentiel » :

Accessible aux communautés de communes ayant un besoin de renforcement préalable sur des éléments de gouvernance, de stratégie, d'infrastructure, de connectivité, de services, d'outils, de conformité, de cybersécurité, de compétence, d'hébergement des données, de numérique responsable.

Ce module a vocation à augmenter le degré de maturité numérique des collectivités afin de sécuriser leur engagement dans la réalisation d'un projet numérique à impact en accédant au module « projet à impact » (présenté ci-dessous).

Dans le cadre de ce module, les collectivités pourront bénéficier de recommandations (bonnes pratiques, solutions numériques à déployer) et d'orientation vers des dispositifs pertinents (sessions collectives de sensibilisation, formations, ressources méthodologiques, accompagnements déployés par des partenaires) ainsi qu'un suivi dans la mise en œuvre des actions.

❖ **Un module « Projet à impact » :**

Accessible directement aux communautés de communes disposant déjà d'une structuration numérique suffisante pour bénéficier d'un diagnostic stratégique visant à définir et prioriser un **projet numérique à impact**, pour lequel la collectivité bénéficiera **d'un appui global approfondi** : cadrage stratégique et technico-fonctionnel, identification d'offreurs de solutions, ingénierie de financement, appui à lancement de procédure de marché public / d'achat.

Les modalités de mise en œuvre de ces modules seront précisées à l'issue de l'AMI en fonction des manifestations d'intérêt reçues.

❖ **Subvention et aides financières**

Aucune subvention n'est attribuée dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les besoins identifiés dans le cadre du module « socle essentiel » pourront faire l'objet de recommandations sur les possibilités de financements le cas échéant (auto-financement, emprunt, guichets de financement existants etc.).

NB : une capacité d'auto-financement minimale des communautés de communes sera nécessaire à la mise en œuvre des recommandations (hors ressources et dispositifs gratuits et sessions de sensibilisation collectives).

Les projets « à impact » accompagnés pourront faire l'objet d'une demande d'aide financière régionale ou européenne qui sera étudiée ultérieurement dans le cadre d'une procédure de demande de subvention spécifique et distincte.

NB : cette procédure de demande de subvention ultérieure concernera uniquement le déploiement de solutions numériques, en cohérence avec les objectifs d'ores et déjà présentés dans cet AMI et ne portera que sur des dépenses d'investissement de type :

- Prestations de conseil de nature à préciser des aspects techniques ou opérationnels, non déterminante de l'opportunité ou de la faisabilité globale du projet ;
- Acquisitions / développement de solutions logicielles et applications ;
- Equipements informatiques, numériques nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Objets connectés, capteurs.

3. Modalités d'accès au Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique

3.1 Territoires éligibles

Peuvent manifester leur intérêt : les communautés de communes situées sur le territoire du Grand Est et figurant dans la catégorie « rurales » selon la classification de l'Observatoire des Territoires de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires - cf. **Liste en annexe 1**

3.2 Modalités de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt

La réponse à l'AMI permettra aux communautés de communes retenues **d'intégrer le dispositif global « Parcours de Transformation des Territoires ruraux par le Numérique »** et de participer à **une phase de positionnement initial**.

Chaque communauté de communes souhaitant répondre à cet appel à manifestation d'intérêt doit :

- ⇒ **Transmettre le formulaire de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt**, dûment complété et signé par le représentant légal de la collectivité uniquement par courriel à : usages-numeriques@grandest.fr - cf. **Formulaire de réponse à l'AMI joint en Annexe 2.**

- ⇒ **Joindre l'organigramme** de la collectivité ;
- ⇒ **Répondre au questionnaire de positionnement en ligne permettant d'évaluer la maturité numérique initiale de la collectivité (pré-diagnostic numérique), accessible à l'adresse suivante :**

<https://forms.office.com/e/98BupVaURA>

La date limite de réception des dossiers est fixée au 30 juin 2026.

Les candidatures transmises après cette date ne pourront être pris en compte.

Dans le cadre de l'instruction des candidatures, les services de la Région, avec l'appui de son agence de transformation Grand Est Développement, pourra organiser un entretien complémentaire (en visioconférence) afin de confirmer le potentiel d'engagement opérationnel, clarifier les enjeux du territoire, confirmer le portage politique et administratif, s'assurer de l'alignement entre les besoins exprimés et le cadre de l'AMI.

3.3 Modalités de positionnement et d'orientation des communautés de communes candidates

Les réponses à l'appel à manifestation d'intérêt feront l'objet d'une analyse qualitative globale et d'une appréciation de leur degré de maturité numérique, afin d'identifier des typologies de communautés de communes et préparer l'organisation des modalités d'accompagnement proposées dans le cadre du Parcours.

Cette analyse sera réalisée par les services compétents de la Région, en lien avec Grand Est Développement dans le cadre d'un **Comité d'orientation**.

Le résultat du questionnaire de positionnement visant à apprécier la maturité numérique initiale de chaque communauté de communes constituera un élément déterminant sur lequel s'appuiera en priorité le Comité d'orientation.

Des partenaires tels que l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires de l'Etat et la Banque des Territoires pourront être consultés pour avis.

Les communautés de communes retenues dans le cadre de cet AMI **seront désignées sur décision de la Commission Permanente du Conseil Régional**.

Les collectivités candidates seront informées de manière individuelle de leur entrée ou non dans le Parcours.

La Région proposera aux communautés de communes retenues de participer au dispositif global et d'accéder à des modalités d'appui différenciées en fonction des niveaux de maturité observés et des capacités opérationnelles du Parcours.

4. Calendrier prévisionnel du Parcours 2026-2027

- Publication de l'AMI : **avril 2026**
- Date limite de réception des dossiers de manifestations d'intérêt : **30 juin 2026**
- Analyse des réponses : **juillet 2026**
- Information des communautés de communes (début du Parcours) : **octobre 2026**
- Lancement des modules du Parcours : **octobre 2026**
- Fin du cycle 2026-2027 : **septembre 2027**

5. Engagement des communautés de communes engagées dans le Parcours

Les communautés de communes répondant à cet AMI s'engagent à **se rendre disponibles pendant la phase d'étude des dossiers du 30 juin au 30 juillet 2026** afin de répondre aux questions éventuelles du Comité d'Orientation.

Les Communautés de communes s'engageant dans la démarche globale Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique à l'issue de l'AMI devront :

- **Identifier un interlocuteur privilégié** pour le suivi de la démarche ;
- **Se rendre disponibles pour la réalisation d'un diagnostic stratégique**, qui leur sera proposé le cas échéant, avant le 31 janvier 2027 ;
- **Être et agir de manière pro-active** pour permettre la concrétisation d'un ou plusieurs projets numériques, dans la limite de ses moyens, avant le 31 décembre 2027 ;
- **Participer à minima à deux temps de partage d'expériences**, sous la forme d'atelier ou de conférence en présence de l'ensemble des communautés de communes impliquées dans la démarche (dates indicatives : mars 2027 et juin 2027) ;
- **Participer à l'évaluation** du Parcours d'accompagnement, sous la forme d'entretien ou d'enquête en ligne qui leur serait adressé ;
- **A mentionner le soutien de la Région** dans tout support de communication en lien avec l'accompagnement apporté. Le logo est disponible en téléchargement à l'adresse suivante : <https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/identite-graphique/> ;
- Le cas échéant, soumettre systématiquement le(s) support(s) de communication à la Direction de la Communication de la Région avant impression ou fabrication du ou des support(s), à l'adresse suivante : logo@grandest.fr ;

ANNEXES

- **Annexe 1** : Liste des communautés de communes rurales du Grand Est éligibles.
- **Annexe 2** : Formulaire de réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**Parcours de transformation des territoires ruraux par le numérique 2026-2027****ANNEXE 1 - Liste des communautés de communes rurales du Grand Est éligibles**

EPCI	Département
CC du Pays Rethélois	Ardennes
CC Ardenne, Rives de Meuse	Ardennes
CC Vallées et Plateau d'Ardenne	Ardennes
CC des Crêtes Préardennaises	Ardennes
CC des Portes du Luxembourg	Ardennes
CC de l'Argonne Ardennaise	Ardennes
CC Ardennes Thiérache	Ardennes
CC du Barséquanais en Champagne	Aube
CC du Nogentais	Aube
CC d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Aube
CC de la Région de Bar-sur-Aube	Aube
CC du Chaourçois et du Val d'Armance	Aube
CC Seine et Aube	Aube
CC des Lacs de Champagne	Aube
CC de l'Orvin et de l'Ardusson	Aube
CC du Pays d'Othe	Aube
CC de Vendevre-Soulaines	Aube
CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne	Aube
CC du Pays de Saverne	Bas-Rhin
CC du Kochersberg	Bas-Rhin
CC de Hanau-La Petite Pierre	Bas-Rhin
CC de la Mossig et du Vignoble	Bas-Rhin
CC de l'Alsace Bossue	Bas-Rhin
CC du Pays de Barr	Bas-Rhin
CC du Pays de Niederbronn-les-Bains	Bas-Rhin
CC du Ried de Marckolsheim	Bas-Rhin
CC de la Vallée de la Bruche	Bas-Rhin
CC des Portes de Rosheim	Bas-Rhin
CC de la Plaine du Rhin	Bas-Rhin
CC Sauer-Pechelbronn	Bas-Rhin
CC du Pays de la Zorn	Bas-Rhin
CC de l'Outre-Forêt	Bas-Rhin
CC du Pays de Wissembourg	Bas-Rhin
CC de la Vallée de Villé	Bas-Rhin
CC du Grand Langres	Haute-Marne
CC des Savoir-Faire	Haute-Marne
CC du Bassin de Joinville en Champagne	Haute-Marne
CC Meuse Rognon	Haute-Marne
CC d'Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais	Haute-Marne
CC des Trois Forêts	Haute-Marne

CC Sundgau	Haut-Rhin
CC Alsace Rhin Brisach	Haut-Rhin
CC Sud Alsace Largue	Haut-Rhin
CC du Centre du Haut-Rhin	Haut-Rhin
CC de la Vallée de Munster	Haut-Rhin
CC de la Vallée de Kaysersberg	Haut-Rhin
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Haut-Rhin
CC du Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Haut-Rhin
CC du Val d'Argent	Haut-Rhin
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	Marne
CC des Paysages de la Champagne	Marne
CC de la Grande Vallée de la Marne	Marne
CC de l'Argonne Champenoise	Marne
CC Côtes de Champagne et Val de Saulx	Marne
CC de la Moivre à la Coole	Marne
CC de la Région de Suippes	Marne
CC de la Brie Champenoise	Marne
CC du Sud Marnais	Marne
CC Perthois-Bocage et Der	Marne
CC Coeur du Pays Haut	Meurthe-et-Moselle
CC de Seille et Grand Couronné	Meurthe-et-Moselle
CC Meurthe Mortagne Moselle	Meurthe-et-Moselle
CC Terre Lorraine du Longuyonnais	Meurthe-et-Moselle
CC du Pays du Saintois	Meurthe-et-Moselle
CC de Vezouze en Piémont	Meurthe-et-Moselle
CC du Pays de Colombey et du Sud Toullois	Meurthe-et-Moselle
CC du Pays du Sanon	Meurthe-et-Moselle
CC de Commercy - Void - Vaucouleurs	Meuse
CC des Portes de Meuse	Meuse
CC du Pays de Stenay et du Val Dunois	Meuse
CC Val de Meuse - Voie Sacrée	Meuse
CC du Sammiellois	Meuse
CC de Damvillers Spincourt	Meuse
CC du Pays d'Étain	Meuse
CC Argonne-Meuse	Meuse
CC du Pays de Montmédy	Meuse
CC du Pays de Revigny-sur-Ornain	Meuse
CC de l'Aire à l'Argonne	Meuse
CC Côtes de Meuse Woëvre	Meuse
CC du Territoire de Fresnes-en-Woëvre	Meuse
CC Sarrebourg Moselle Sud	Moselle
CC de l'Arc Mosellan	Moselle
CC du Pays de Bitche	Moselle
CC du Saulnois	Moselle
CC de Cattenom et Environs	Moselle
CC Bouzonvillois-Trois Frontières	Moselle

CC du District Urbain de Faulquemont	Moselle
CC Houve-Pays Boulageois	Moselle
CC Haut Chemin-Pays de Pange	Moselle
CC Mad et Moselle	Moselle
CC du Pays de Phalsbourg	Moselle
CC du Sud Messin	Moselle
CC de la Porte des Vosges Méridionales	Vosges
CC de l'Ouest Vosgien	Vosges
CC des Hautes Vosges	Vosges
CC de Mirecourt Dompain	Vosges
CC Terre d'Eau	Vosges
CC Bruyères-Vallons des Vosges	Vosges
CC des Ballons des Hautes-Vosges	Vosges
CC Gérardmer Hautes Vosges	Vosges
CC de la Région de Rambervillers	Vosges
CC des Vosges côté Sud Ouest	Vosges

Annexe 2 : FORMULAIRE DE REPONSE

AMI Parcours de transformation des territoires ruraux

par le numérique 2026-2027

1. Informations de contact

- Informations sur la collectivité et contact du (de la) Président(e) de la Communauté de Communes

Dénomination de la collectivité :	
SIREN :	
Site web de la collectivité (si existant) :	
Nom du (de la) Président(e)	
Prénom du (de la) Président(e)	
Courriel du (de la) Président (e)	
Téléphone du (de la) Président (e) :	

- Contact du (de la) Directeur(rice) Général(e) des Services

Civilité :	
Nom :	
Prénom :	
Courriel :	
Téléphone :	

- Contact opérationnel dédié dans le cadre de l'accompagnement au Parcours de Transformation des Territoires Ruraux par le Numérique
(si différente du représentant légal)

Civilité :	
Nom :	
Prénom :	
Fonction :	
Courriel :	
Téléphone :	

Annexe 2 : FORMULAIRE DE REPONSE

AMI Parcours de transformation des territoires ruraux

par le numérique 2026-2027

2. Le territoire de la collectivité

Nombres de communes membres :	
Nombre de communes de plus de 3500 habitants :	
Nombre total d'habitants sur le territoire de la collectivité :	

3. Motivation de la collectivité

Décrivez ci-dessous les raisons de votre candidature et les bénéfices attendus pour votre territoire. Les informations recueillies dans cette section n'impliquent aucun engagement politique, ni financier à ce stade.

4. Enjeux globaux/prioritaires et adéquation avec l'objet de l'AMI

Décrivez les principaux enjeux de votre territoire qui selon vous pourront être travaillés dans le cadre de cet AMI.

Votre réponse doit permettre de comprendre le contexte local, la vision des défis et opportunités que vous présentez pour les 3 prochaines années. Vous pouvez illustrer vos propos par des exemples, des données déjà recueillies.

Cochez au maximum les 3 objectifs de l'AMI couvert par vos enjeux :

- ATTRACTIVITÉ
- QUALITÉ DE VIE
- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- VISION DU TERRITOIRE
- MOBILITÉS
- GESTION DES RISQUES

Annexe 2 : FORMULAIRE DE REPONSE

AMI Parcours de transformation des territoires ruraux

par le numérique 2026-2027

5. Pré-diagnostic de maturité numérique

Veillez compléter le questionnaire de pré-diagnostic de maturité numérique en suivant le lien ci-dessous. Il s'agit d'un outil d'analyse de premier niveau, vos réponses permettront de déterminer les modalités d'appui **les plus pertinentes selon la maturité numérique de votre communauté de communes**.

Le questionnaire portant à la fois sur des éléments relevant de la stratégie/gouvernance et sur des éléments techniques, nous vous invitons à ne soumettre qu'une seule réponse pour votre collectivité **concertant l'exécutif ainsi que le référent informatique** de votre collectivité.

LIEN : <https://forms.office.com/e/98BupVaURA>

6. Pièces jointes obligatoires

- Le présent formulaire de réponse dûment complété
- Organigramme à jour et/ou un annuaire fonctionnel des rôles et contacts
- Le pré-diagnostic numérique (*à compléter en ligne*)

La région Grand Est pourra solliciter des pièces ou informations complémentaires afin de préciser la demande de la collectivité.

7. Signature

Nom et qualité du représentant légal :

Fait à _____ le ____/____/_____

Signature :